

La SNR : maintenant 2 usines pour produire plus, ... et polluer plus !

Novembre 2007

L'aluminium a la particularité d'être presque indéfiniment recyclable. Il suffit pour cela de le fondre à nouveau, ce qui est beaucoup moins coûteux en ressource naturelle et en énergie qu'en partant du minerai de base. Encore faut-il le faire dans le respect de l'environnement, des populations alentour, et bien sûr des employés.

Les risques de pollution liés à la seconde fusion de l'aluminium (et d'autres métaux comme le zinc) sont bien connus depuis très longtemps, en France et dans le monde. Les méthodes et les « meilleures pratiques » pour les réduire ont été appliquées un peu partout. Nous en parlons un peu plus bas. Après 30 ans, la SNR ne les connaît toujours pas, et pourtant elle prétend atteindre une taille très importante. Son mépris ne rencontrera-t-il aucune limite ?



La SNR dont le siège (une boîte postale) est à Paris 14ème, a commencé par implanter une usine de recyclage d'aluminium au lieu dit la Chaudière, sur la commune de Sonchamp, en limite de Saint-Arnoult en Yvelines (78). Une exploitation « régularisée » par arrêté préfectoral en 1994, sur la base d'un dossier comportant de nombreuses « omissions », et embellissant singulièrement la réalité. Depuis, cette usine est une installation classée pour la protection de l'environnement, sous contrôle de la DRIRE. Elle est d'ailleurs citée dans le rapport annuel 2005 de la DRIRE Ile-de-France¹ comme l'un des principaux risques de pollutions par les métaux toxiques de la région.

Une association s'était opposée à cette régularisation avec beaucoup d'arguments, études de spécialistes à l'appui, car les pollutions étaient déjà bien réelles. Elle n'a pas été écoutée, malgré une lettre au plus haut niveau ministériel. Pourtant tout ce qu'on découvre année après année depuis confirme les craintes initiales. Cette usine pollue, mais tout est fait pour « minimiser ». Récemment le directeur général de la SNR admettait : « *La direction précédente travaillait à l'ancienne et n'avait pas conscience des nuisances de notre activité. Mais on a fait en dix-huit mois ce qu'on n'avait pas fait en vingt ans.* »² Reconnaître ainsi impunément 20 ans et plus de pollution est tout de même osé. Et de quels changements parle-t-il ? Le nettoyage d'un bassin ou d'un conduit de fumée, la peinture d'un mur ? De quelle « nouvelle direction » parle-t-il ? Le PDG n'a pas changé depuis 1977, son gendre est dans l'entreprise depuis des années, comme le « DRH factotum ». Et ils ont l'art de noyer le poisson quand l'Administration pose des questions. Pour cacher quoi ? Pourquoi les croit-on ?

Mais l'entreprise a pris maintenant une autre dimension. En 2004, estimant que Sonchamp avait atteint « *les limites de capacité de ses installations actuelles dans une commune plus résidentielle qu'industrielle* »³ (dont acte), où elle disait produire « *actuellement entre 1200 et 1300 tonnes par mois de lingots d'aluminium* » (pour un plafond autorisé de 1000, mais cela ne soucie personne), elle a décidé de créer une seconde usine, de plus grande



¹ Rapport DRIRE Ile de France 2005 – page 80 (ou 22 dans le chapitre 6)

² Le Parisien, 3 Octobre 2007 (veille du jour où le Préfet des Yvelines prenait un arrêté de suspension du séchoir à tournures)

³ Communiqué de la Préfecture de la Nièvre http://www.nievre.pref.gouv.fr/Archiv_actu_2004/a1_SNR_jui104.pdf

capacité, à Prémery dans la Nièvre, avec des subventions publiques importantes. Elle y délègue comme directeur un employé de longue date de l'usine de Sonchamp. Pas très étonnant que les mêmes méthodes s'appliquent. Elle obtient cependant, et contre l'avis de la DIREN, l'autorisation préfectorale d'exploiter.

Nous avons donc maintenant deux usines, aux méthodes assez similaires, fortement connectées entre elles, avec les mêmes dirigeants. Et toutes les deux polluent (air, eau, bruit, sols). Pourquoi cela ? Justement par qu'elles sont à l'opposé des meilleures pratiques dont nous parlions plus haut :



SNR Prémery – Tout près des habitations

- Opacité des circuits d'approvisionnement des déchets d'aluminium, encore amplifiée par les transits entre les deux usines. Pourquoi subir dans nos régions les pollutions de déchets polonais, russes, turcs ou autres ?
- Insuffisance de tri avant enfournement (il faut savoir que les déchets hors aluminium aident à monter en température, mais évidemment on se rapproche alors plus d'un incinérateur que d'un four de fusion)
- Enfournement délibéré de

produits engendrant de la pollution, certains probablement toxiques

- Insuffisance des équipements de captation et de traitement des fumées (quand ils ne sont pas by-passés délibérément)
- Absence de poste de contrôle et d'exploitation des mesures de pollution en temps réel
- Opacité des traitements des résidus (la DRIRE des Yvelines faisait une découverte en juillet, et plus est à venir)
- Etc.

Pourquoi cela dure t-il depuis aussi tant d'années à Sonchamp et va, sauf réaction rapide, durer aussi longtemps et s'amplifier à Prémery ?

- Parce que l'autorisation préfectorale est donnée sur la base de dossiers déclaratifs qui embellissent la situation et que personne ne conteste vraiment en dehors des associations. Ils ne sont d'ailleurs pas mis à jour si l'installation ou les méthodes évoluent. Ou si l'entreprise fait le contraire de ce qu'elle annonçait
- Parce qu'une fois pris, l'arrêté préfectoral sert de référence pour la surveillance de la DRIRE (qui a peu de moyens); et l'essentiel repose l'auto-surveillance de l'entreprise (qui peut y montrer très peu de bonne volonté). Et les problèmes sont facilement cachés lors d'inspections dites « inopinées ».



SNR Prémery – Pollution sauvage – Septembre 2007

- Et que donc cet arrêté et tous ceux complémentaires qui s'ensuivent ne sont qu'une course perdue d'avance, malgré les mises en demeure et les procès verbaux, dont l'impact économique est d'ailleurs assez mineur. Il est même

parfois possible pour l'entreprise de reporter de manière extravagante la responsabilité sur le voisin ou une pollution antérieure. Il faudrait mener de vraies investigations pour comprendre à quel point ces arrêtés peuvent être « naïfs » et décalés de la réalité.

- Sans oublier que certains élus ne jouent pas leur rôle.

Un fonctionnement respectueux de l'environnement, des riverains et des employés ne serait probablement pas compatible avec les objectifs de rentabilité des actionnaires de la SNR ; dans le cas présent, 80% sont détenus par le PDG et sa famille, les autres 20% par une société écran au Luxembourg. Alors, employés, riverains et environnement peuvent bien se contenter de ce qu'on leur donne. Il y a d'ailleurs eu à Prémery un grave incendie et trois accidents corporels depuis l'ouverture.

Tout espoir n'est cependant pas perdu. Le Préfet des Yvelines a pris depuis l'été deux arrêtés de contrainte envers l'usine de Sonchamp (consignation de 40.000 Euros, suspension de l'exploitation du four de séchage etc.). C'est nouveau, et bienvenu. Pour l'instant les effets sont encore attendus. On peut même imaginer que l'entreprise se passe de « sécher » les tournures ou copeaux d'aluminium et les enfourne directement avec l'huile qui les imprègne, effet pervers s'il en est. Mais le raisonnement appliqué au « séchoir » pour sa suspension (absence d'asservissement de son fonctionnement à la pollution) s'applique à toute l'usine. Alors, pourquoi ne pas le faire ? Même si le Directeur Général de la SNR estime : *«Encore quelques détails, et nous obtiendrons la mise en conformité de toutes nos installations d'ici à la fin de l'année »*. Tout dépend de la définition du mot « détail ».

Côté Prémery, le nouveau Préfet de la Nièvre, visitant le site sur lequel la SNR est installée, déclarait le 9 octobre : *« les associations « poil à gratter » sont dans leur rôle. Elles nous obligent à faire des efforts d'explication. Les élus doivent assumer leurs responsabilités. Le meilleur moyen de tordre le cou aux rumeurs c'est d'informer la population »*⁴ (il parle en autres de la pollution de la Nièvre, mais on peut imaginer que cela s'appliquerait à telle ou telle entreprise).

Mais il faut agir vite, car dans un communiqué récent, relayé en anglais et en russe⁵, l'entreprise prévoit d'augmenter la capacité de Prémery de 60%. La pollution augmentera donc encore si les méthodes ne changent pas drastiquement.

Elle vise même d'égaliser un concurrent majeur. Mais celui-ci en est à la normalisation ISO 14001, pour la protection de l'environnement. Un autre monde !

Il y a des concurrences sauvages où tous ne trouvent pas leur compte, en particulier les employés, très exposés, les riverains et l'environnement.



SNR Sonchamp – Août 2007 (fumées après « travaux » !)

Dans tout cela, l'aspect « santé » est sous-estimé. La DDASS se fonde sur des chiffres de la DRIRE qui reflètent seulement une petite partie du problème sur une longue période, et sur des notions statistiques que les populations concernées ont du mal à accepter (« pas assez nombreuses, avec des pathologies pas assez spécifiques »). Les médecins de Sonchamp/St Arnoult sont toutefois sensibilisés depuis mai dernier. Ceux de Prémery devront faire de même. Pour nous, risquer la santé d'un seul serait une énorme injustice au vu des méthodes de cette entreprise. Or on sait combien de dossiers analogues ont été ignorés volontairement dans les précédentes décennies.

Les menaces proférées par la SNR à l'encontre de journalistes ou d'associations ne seront pas suffisantes. Il y aura bien un courageux pour mettre fin à l'opacité qui entoure cette exploitation, et appliquer un simple principe de précaution ?

⁴ Journal du Centre – Nièvre - 10 Octobre 2007

⁵ Metal Bulletin – 7 Septembre 2007 -